

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-06  
Séance du MARDI 28 MARS 2017



<b>Date de la convocation</b>		
23/03/2017		
<b>Date de l'affichage</b>		
05/03/2017		
<b>Nombre de conseillers</b>		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président

**Présents :**

M. André CAZERES, Président  
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU  
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Thierry LASSERRE – Xavier MACIAS -Jean-Baptiste RAMON

**Absent excusé :**

M. Alain LARROUDE (pouvoir de vote à Marianne SARTHOU)

**Secrétaire de séance :** M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DES THERMES DE CAUTERETS**

Le Président présente le détail du compte administratif 2016 du Budget annexe des thermes de Cauterets dressé sur la base des résultats suivants :

Compte administratif principal	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellé						
Résultats reportés	27 625,42	-	525 407,62	-	553 033,04	-
Opérations de l'exercice	1 335 970,86	1 466 656,47	1 596 951,32	766 408,49	2 932 922,18	2 233 064,96
<b>TOTAUX</b>	<b>1 308 345,44</b>	<b>1 466 656,47</b>	<b>1 071 543,70</b>	<b>766 408,49</b>	<b>2 379 889,14</b>	<b>2 233 064,96</b>
Résultats de clôture	-	158 311,03	305 135,21	-	146 824,18	-
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 308 345,44</b>	<b>1 466 656,47</b>	<b>1 071 543,70</b>	<b>766 408,49</b>	<b>2 379 889,14</b>	<b>2 233 064,96</b>

Déficitaire de ... 146 824,18 €

M. le Président invite le Conseil Syndical à approuver le compte administratif 2016 Budget annexe des thermes de Cauterets.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Mme Marianne SARTHOU, doyenne d'âge de l'assemblée, le Conseil Syndical :

- CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe des thermes de Cauterets, dressé par le Président.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES